



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MA GRASSE

# VIOLENCE CONTRE LE PERSONNEL

## L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT... UNE NÉCESSITÉ !

Le bureau **FO Justice** dénonçait récemment, dans un tract « *Nouvelle agression violente* », la lâche agression dont a été victime un officier le 11 juillet dernier, lui valant 4 jours d'ITT pour de multiples plaies au visage et un nez fracturé.

L'accompagnement physique et administratif de l'agent a été à la hauteur de la gravité de l'agression. L'équipe de direction, visiblement touchée par la tragédie, a organisé une prise en charge rapide, avec l'intervention des pompiers. L'incident a été traité avec efficacité :

- ▶ Le transfert du détenu a été effectué dès le lendemain de l'agression.
- ▶ La comparution immédiate, en seulement 4 jours (week-end et jour fériés inclus), témoigne d'une interaction efficace et réactive entre les services pénitentiaires et judiciaires.

Lors de l'audience du 15 juillet 2025, l'agresseur a été condamné à 2 ans ferme, avec une réparation pécuniaire de 3000 euros !

Ces démarches montrent qu'il est possible d'agir rapidement et efficacement lors d'agressions contre le personnel.

**Et c'est bien ce à quoi aspirent tous les collègues agressés, plus ou moins récemment, et dont les auteurs ARPENTENT POURTANT ENCORE NOS COURSIVES !**

**C'est cette BIENVEILLANCE et cette RECONNAISSANCE qu'espèrent tous les personnels qui ont servi d'exutoires physiques à une population pénale toujours plus en proie à l'ultra-violence !**



**FO JUSTICE RAPPELLE QUE LA MÊME RÉACTIVITÉ DOIT ÊTRE APPLIQUÉE À TOUS, QUEL QUE SOIT LE GRADE OU LE CORPS DE L'AGENT !**

Les agents, en première ligne face à une population pénale de plus en plus violente, méritent une reconnaissance et une prise en charge à la hauteur des risques qu'ils encourent quotidiennement !

**FO Justice EXIGE** des sanctions fortes, dissuasives, et des transferts rapides après une peine disciplinaire.

**FO Justice RENOUVELLE** son soutien à tous les personnels insultés ou agressés, dont les séquelles physiques et psychologiques perdurent.

**FO Justice DÉPLORE** la sous-évaluation régulière du taux d'incapacité totale de travail (ITT), qui doit également prendre en compte l'impact psychologique de l'agent.

**POUR FO JUSTICE, LE RETOUR D'UN AGENT APRÈS UNE AGRESSION DOIT ÊTRE CONDITIONNÉ À SES CAPACITÉS PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES.**

Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MA GRASSE

### NOUVELLE AGRESSION VIOLENTE !

**APRÈS L'AGRESSION DE LA SEMAINE PASSÉE, AUJOURD'HUI, VENDREDI 11 JUILLET 2025, C'EST UN OFFICIER QUI A FAIT LES FRAIS D'UN DÉTENU AU COMPORTEMENT IMPRÉVISIBLE.**

Vers 14h30, le collègue en poste au Bâtiment 8 rez-de-chaussée se rend à la cellule d'un détenu, accompagné par l'officier infra sécurité, afin de répondre à la sollicitation de ce dernier.

A l'ouverture de la cellule l'individu fait part d'une problématique liée à l'état sanitaire de sa cellule. Manifestement les réponses apportées par l'officier ne sont pas à la hauteur de ses attentes puisque, sans préavis, celui-ci va subitement porter un coup au visage de l'officier obligeant le binôme en tenue à intervenir à l'intérieur de la cellule pour tenter de couper court à l'agression et éviter une sortie de cellule. Mais le déséquilibre va s'accentuer sur l'officier qu'il va malmener de plusieurs coups de poings au visage.

Non sans difficulté le détenu récalcitrant sera déplacé et maîtrisé sur la courserie sous le regard des caméras afin d'attester de la légalité des gestes professionnels utilisés. Maîtrisé, menotté, il sera ensuite conduit au Quartier Disciplinaire.

**LE BILAN DE L'AGRESSION EST LOURD : L'OFFICIER SERA CONDUIT À L'HÔPITAL POUR DE MULTIPLES PLAIES AU VISAGE ET UNE FRACTURE DU NEZ !**

Le parcours de l'agresseur met en exergue un individu imprévisible au passé ULTRA VIOLENT et à l'origine d'une précédente agression sur un personnel quelques mois plus tôt qui aurait dû déboucher sur un transfert !

Pour **FO Justice** la dangerosité notoire de cet individu doit conduire la Direction à demander un transfert immédiat vers une structure adaptée de type UHSA ou UOV (Unité pour Détenus Violents).

**FO Justice** s'inquiète et s'insurge contre cette montée de la violence que l'Administration et la Direction de l'établissement semblent bien incapables d'enrayer afin d'assurer la sécurité des Personnels.

**FO Justice dénonce** le choix de la Direction de regrouper les profils psychiatriques sur un même secteur alors que les personnels ne sont pas formés aux spécificités de la prise en charge de ces pathologies.

**FO Justice félicite** les collègues pour leur lucidité, leur sang-froid dans la maîtrise de l'individu dans les situations difficiles.

**FO Justice apporte** tout son soutien à l'officier et lui souhaite un prompt rétablissement.

**FO Justice reste** aux côtés de l'agent, si besoin, pour l'accompagnement dans ses démarches administratives et judiciaires.

Adresse du Bureau local : 55, route des Genêts - 06130 GRASSE  
Mail : [fo.ma-grasse@justice.fr](mailto:fo.ma-grasse@justice.fr) - Tel : 04 92 60 37 97

SLP FO Justice MA GRASSE  
Le : 22/07/2025

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

**FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!**

